

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 297-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.368

Déposée le: 02.12.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Pour des feux de signalisation qui détectent les deux-roues à l'approche

Force est de constater que certains feux de signalisation équipés de détecteurs (p. ex. boucle d'induction magnétique) ne sont pas fiables avec les deux-roues à l'approche, si bien que les usagers et usagères de la route ne savent pas toujours à quoi s'en tenir. Le feu de signalisation qui se trouve au centre du village de Kirchberg en est un exemple concret.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de la problématique décrite ci-dessus ? Dans l'affirmative, dispose-t-on de chiffres pour avoir une idée de l'ampleur du problème ?
2. Des feux de signalisation plus modernes (plus « intelligents ») garantissent-ils déjà une détection plus fiable des véhicules légers, en particulier des deux-roues, éventuellement avec des détecteurs plus modernes que les boucles d'induction magnétique ?
3. Est-il techniquement possible et économiquement supportable d'équiper les feux de signalisation existants de détecteurs plus modernes (mise à niveau) ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il d'autres idées pour décrire la situation problématique mentionnée au début de la présente interpellation ?

Destinataire

- Grand Conseil